



STAGE ACADEMIQUE S1 / Correspondant SNES Agir dans son établissement

Judi 18 novembre 2021 de 9 h à 17 h
A l'INSPE de Sélestat, Amphithéâtre.

Ce stage sera animé par des responsables académiques SNES-FSU.

Il a pour but de donner des outils aux collègues qui souhaitent intervenir au niveau syndical dans leur établissement, leur permettre d'échanger sur les difficultés rencontrées et les moyens d'y faire face :

- En quoi consiste le rôle de S1 ?
- Quels sont les droits d'un représentant syndical ?
- Comment assister, accompagner les collègues ?
- Comment agir au sein du Conseil d'Administration ?
- Comment améliorer les conditions de travail ?.....

Comment s'inscrire ? Tous les agents titulaires ou non titulaires de la Fonction Publique, syndiqués ou non, ont droit à 12 jours de formation syndicale par an ; ils donnent droit à autorisation d'absence.

Modalités d'inscription : déposez votre demande d'autorisation d'absence (document joint) auprès de votre chef d'établissement **AU MOINS 1 MOIS AVANT LE STAGE, soit avant le 18 octobre. Et** renvoyez le bulletin d'inscription ci-dessous au SNES-FSU.

Une attestation de présence vous sera fournie lors du stage.



BULLETIN D'INSCRIPTION

(à renvoyer au Snes académique **avant le 18.10.21** –13A bd Wilson, 67000 STRASBOURG ou à s3str@snes.edu)

STAGE : « Agir dans son établissement » du 18 novembre 2021

NOM: PRÉNOM:

Adresse personnelle:

Tél.:

Email:

Etablissement:

Syndiqué(e) au SNES : OUI NON

NB : Les frais de stage des syndiqués (déplacement, forfait repas de 8 euros) sont pris en charge par le SNES. Nous demandons aux participants d'organiser, dans la mesure du possible, des covoiturages pour limiter les frais, ou à défaut de prendre le train (dans ce cas, vous devrez fournir au Snes la photocopie de votre billet de train).

Date/...../..... Signature :